

République française
.....
Département de la
Haute-Savoie
.....
Arrondissement de
Thonon- Les- Bains
.....
**Commune de
CERVENS**

Convocation
du 04/09/2026

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : -- 15
Quorum : ----- 08
Présents : ---- 13

Absents : ----- 02
Pouvoirs : ---- 01
Votants : ----- 14

VOTE

Pour : ----- 14
Contre : ----- 0
Abstentions : -- 0

**Bâtiments
communaux**

**Délibération
N° 2026-55**

***Délibération Certifiée
exécutoire,***

Télétransmise

Le : **18 SEP. 2026**

Reçue en Préfecture

Le : **18 SEP. 2026**

*Publié sur le site de la
commune*

Le : **18 SEP. 2026**

Le Maire Gil THOMAS



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CERVENS**

Envoyé en préfecture le 18/09/2026

Reçu en préfecture le 18/09/2026

Publié le 08/09/2026

ID : 074-217400530-20260908-D2026_55-DE



SEANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2026 à 20H00

L'an deux mille vingt-six le huit septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

Etaient présents : THOMAS Gil, CHATEL Christophe, DECOMBARD Coralie, LOMBARD Patricia MATRINGE Yann, MUSELLA Hélène, LEGRAND Patrick, MONTEIRO Michael, BERGERON Thomas, PONCET Sana, VITTET Julien, BOSSUS Marie, MATRINGE Victor.

Absents : NOEL Ruta, KELLER Sophie

Pouvoirs : KELLER Sophie donne pouvoir à BOSSUS Marie

Secrétaire de séance : LEGRAND Patrick

OBJET Modification des tarifs de remplacement de la vaisselle et du matériel mis à disposition dans le cadre de la location des salles communales

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération en vigueur fixant les conditions de location de la salle communale et les tarifs applicables en cas de casse, détérioration ou perte de matériel ;

Considérant que les tarifs de remplacement de la vaisselle et du matériel mis à disposition des utilisateurs de la salle communale n'ont pas été révisés depuis plusieurs années ;

Considérant l'évolution du coût de la vie et l'augmentation du prix de renouvellement de la vaisselle et du matériel ;

Considérant la nécessité d'actualiser ces tarifs afin de couvrir le coût réel de remplacement des éléments cassés, détériorés ou non restitués à l'issue de la location ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

⇒ **APPROUVE** les nouveaux tarifs ci-dessous de remplacement de la vaisselle et du matériel mis à disposition dans le cadre de la location de la salle communale.

Désignation	Description	Valeur unitaire (€ TTC)
Assiettes ovales	Blanche Ø 25	4.80
Assiettes plates	Blanche Ø 22	3.10
Assiettes à dessert	Blanche Ø 18	2.40
Verres à vin (pied)	Verre transparent 19 cl	2.10
Coupes à champagne	Verre transparent 16 cl	2.10
Petites cuillères	Acier inoxydable	1.80
Cuillères à soupe	Acier inoxydable ép.	2.70
Fourchettes	Acier inoxydable	2.70
Couteaux	Acier inoxydable	3.90
Tasses à café	Blanche 9 cl	2.10
Soucoupes tasses à café	Blanche Ø 12	1.55
Mugs pour le thé		1.70
Compotiers	Blanc 15 cl	2.75
Bols	Blanc 40 cl	3.20
Saladiers	Verre transparent 2,6L	5.30
Plateaux	Poly str. Granit rose	12.60
Broc pichet en verre	1,3L	8.10
Panières à pain	Acier inoxydable 30x21cm	6.70
Louches grandes/moyenne	Inox Ø 12 cm / Ø 10 cm	8.20
Louches petites	Inox Ø 8 cm / Ø 6,5cm	5.35
Grappins à viande	Inox Ø 18 cm	12.55
Pinces de service	Inox long. 24cm	1.65
Cuillères de service	Inox	7.70
Planche à découper		5.20
Couteau à pain		11.00
Pinces fourchette/cuillère	Inox	7.70

- ⇒ **PRECISE** que le principe de facturation demeure celui du **remboursement au réel**, en fonction du nombre et de la nature des éléments cassés, détériorés ou non restitués constatés lors de l'état des lieux de sortie.
- ⇒ **DIT** que les sommes seront réglées en espèces par les locataires via la régie de recette.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,

Le Maire,
Gil THOMAS



Le secrétaire
Patrick LEGRAND